



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DE SEINE-ET-MARNE

PAIR-AIDANCE

DÉFINITION & CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le collectif départemental sur la pair-aidance est un dispositif d'entraide créé pour améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Qu'est-ce que la pair-aidance ? Quel est son cadre réglementaire ?

Qu'est-ce que la pair-aidance ?

La pair-aidance repose sur **une entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie** somatique ou psychique, **ou atteintes d'un même handicap**. Le partage de son vécu permet à chacun de progresser au-delà de son histoire personnelle. La pair-aidance est fondée sur l'expérience et les échanges réciproques plutôt que sur l'expertise professionnelle et s'adresse à tout type de public en situation de handicap.

Pour être pair-aidant, il faut que la personne ait eu un parcours de soin, une expérience d'intimité avec une maladie et/ou un handicap. Au sens strict du terme, la pair-aidance exclut les proches. Ainsi, l'entraide entre proches relève de l'aide aux aidants et non de la pair-aidance.

Quel est le cadre réglementaire ?

Le dispositif de pair-aidance de Seine-et-Marne a été développé suite au déploiement territorialisé de la démarche "**Réponse accompagnée pour tous**".

Cette démarche vise à apporter des solutions d'accompagnement aux enfants et adultes en situation de handicap, afin d'éviter toute rupture dans leurs parcours. La démarche s'appuie sur le rapport de Denis Piveteau "**Zéro sans solution**" et sur la mission confiée à Marie-Sophie Desaulle en 2014.

Depuis sa généralisation au 1er janvier 2018, la démarche est pilotée par le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap.

La feuille de route comporte quatre axes de travail complémentaires :

1. la mise en place d'un dispositif d'orientation permanent,
2. le déploiement d'une réponse territorialisée accompagnée pour tous,
3. le soutien par les pairs,
4. l'accompagnement au changement des pratiques.

C'est dans ce cadre que **le Département et la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.) de Seine-et-Marne pilotent le projet lié à l'axe 3 intitulé "Pair-aidance"**, avec pour objectif de permettre aux personnes malades ou handicapées de bénéficier, en complément des aides apportées par des professionnels, de l'expérience vécue par un pair.

Quels sont les avantages pour chaque acteur ?

- **Pour le pair aidant**, il s'agit d'une plus-value importante en termes de réhabilitation psychosociale en permettant à l'individu de passer du statut de patient à celui d'acteur de son parcours. C'est la reconnaissance de son expertise basée sur son expérience.
- **Pour la personne concernée, dite "pair-aidée"**, c'est l'occasion de rompre son isolement par le bénéfice d'un soutien, d'une écoute, d'un accompagnement basé sur le partage d'expériences. Il peut ainsi avoir une meilleure image de lui, prendre confiance pour être acteur de son propre projet de vie.
- **Pour les professionnels accompagnant**, les informations des pairs-aidants représentent un apport complémentaire à leurs expertises techniques des impressions et ressentis de la personne handicapée. L'intervention du pair-aidant favorise l'accompagnement individualisé et apporte un vrai soutien dans les thérapies préconisées.

Le collectif départemental pair-aidance

Pour dynamiser la démarche de pair-aidance sur le département de Seine-et-Marne, un collectif départemental a été créé.

Composé de représentants du paysage institutionnel et associatif, il suit l'ensemble des travaux réalisés sur l'axe de la pair-aidance. Il impulse, coordonne et dynamise les actions menées en Seine-et-Marne. Il les valide et les promeut.

Le **pôle ressource départemental** est composé :

- de **pairs aidants**,
- d'**associations** (APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés.) Amis de Germenoy, ADAPEI (Association départementale adultes et parents enfants inadaptés.) 77, Fondation des Amis de l'Atelier, Association de Villebouvet, Délégation départementale APF77, UNAFAM77, Association Voir ensemble REMORA77, les Amis de Germenoy, UGECAMIDF, AMJ POIDATZ, AEDE),
- d'**institutions** (Mission ASH de DSDEN 77, MDPH77, Direction de l'autonomie du Département de Seine-et-Marne, CAF (Caisse d'allocations familiales.) 77, DTARS77, Croix-rouge française).